



Trophée départemental Jeune

Organisé par le Comité départemental de l'Hérault et le club de ...

Date : ...

Lieu : ...

Règlement particulier de la compétition n°...

1. Chaque club accueillant un weekend RDJ-TDJ est dans l'obligation d'organiser une rencontre départementale ou bien un plateau minibad en plus du trophée départemental jeune.
2. Les TDJ sont sous la responsabilité du club organisateur (club d'accueil).
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et avoir sa licence valide à la date du tirage au sort.
4. Le Juge Arbitre de la compétition sera : ...
5. Les TDJ sont ouverts à tous les jeunes joueurs licenciés dans l'Hérault prioritairement. Des jeunes issus d'autres départements pourront y participer sous réserve de validation par le responsable de la commission jeune du Comité 34 de badminton.
6. Ne sont proposés dans les trophées que des tableaux benjamin, minimes, cadets, juniors.
7. Les disciplines autorisées sur cette compétition sont : **Le simple homme et le simple dame.**
8. La date limite d'inscription est fixée au : ... Le tirage au sort aura lieu le ...
9. La compétition démarrera au plus tôt à 8h et se terminera au plus tard à 20h00
10. Les tarifs d'inscription sont de 6€, un seul tableau, 10€ pour deux tableaux (si proposés).
11. Les inscriptions aux TDJ se font par les clubs, qui envoient la liste et le règlement au club organisateur.
12. Les tableaux seront établis par l'organisateur (club d'accueil), en fonction de la valeur CPPH des paires et afin d'équilibrer les tableaux, après la date de fin des inscriptions.
13. Les tableaux seront organisés sous forme de poule unique de 4, 5, ou plus et par série de niveau selon le nombre d'inscrits. Aucune sortie de poule sera faite.
14. La programmation de la durée d'un TDJ pour un jeune entre le début de son premier match et son dernier match n'excédera pas 4 heures.
15. Les deux joueurs d'une paire devront avoir effectué leur inscription pour que celle-ci soit valide.
16. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription afin de favoriser le bon déroulement de la compétition.
17. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits du RGC). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours les pièces justificatives à la ligue Occitanie.

18. Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Le Juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points de ce règlement.
19. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.
20. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux, de regrouper certaines catégories d'âge en fonction du nombre d'inscrits et tout ceci en accord avec le Juge-arbitre et dans l'intérêt de la compétition.
21. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre eux. Les volants officiels sont les Yonex AS 20. Ces volants officiels seront à la vente lors de la compétition.
22. Le temps d'échauffement accordé sur le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match.
23. Le temps minimum de repos entre deux matchs d'un joueur est de 15 minutes (incluant le temps de préparation de 3min). Ce temps pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
24. Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée à la table de pointage à l'entrée du gymnase.
25. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
26. Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre « une fois ». Durant l'échange si le volant touche une infrastructure il sera considéré « faute ».
27. Afin de sensibiliser les jeunes à l'arbitrage, il est recommandé que les matchs ne soient pas en auto-arbitrage, dans la mesure du possible
28. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre durant la compétition.
29. Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce championnat pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1er jour de compétition auprès du Comité d'Organisation (table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque).

Toute inscription à cette compétition implique l'adhésion au RGC ainsi qu'au présent règlement